

169
EN

TURQUIE. — XVIII^E SIÈCLE

HAUTS DIGNITAIRES DE L'EMPIRE ; LES *ULÉMAS* ET LES OFFICIERS DE LA COUR : LES *ITSCH-AGHASSYS* ET LES *TCHOCADARS*. — VARIÉTÉ HIÉRARCHIQUE DES TURBANS ET DES BONNETS.

HAUTS DIGNITAIRES.

N^o 1.

Le chérif de La Mecque.

Le mot arabe *cherif* a deux significations ; comme titre, il veut dire *prince, seigneur, maître*, et comme épithète, *noble, illustre, excellent, élevé en dignité*. Ce titre a toujours été conservé par les princes qui ont régné sur la ville de La Mecque. L'autorité du chérif, tributaire de la Turquie, n'est légitime que lorsqu'elle a été reconnue par le sultan, et la politique constante de la Porte est d'accorder l'investiture d'usage à celui qui réunit en sa faveur les vœux des citoyens de La Mecque. L'investiture consiste en un manteau de drap d'or, doublé de martre zibeline, que le sultan envoie au chérif avec un diplôme de création, *Ema-reth-Berathy* ; cette cérémonie du manteau se renouvelle tous les ans.

Le chérif de La Mecque se distingue par la forme de son turban qui est toujours garni de grosses houppes dont les fils d'or tombent sur les épaules. Cette coiffure a la forme de celle portée par le prophète, l'un des deux bouts de la mousseline pendant de quelques doigts par derrière, entre les épaules. Le turban, plus que la robe, caractérise les différences de rang, surtout parmi les officiers publics, et cette partie du costume fut soumise, dans tous les siècles du mahométisme, à des changements marqués. Soliman I^{er} (1402-1410) et ses successeurs s'occupèrent d'une manière particulière de distinguer tous les ordres de l'État par des turbans et des costumes différents qui ne subirent dans la suite que de très légers changements.

Le port d'une coiffure non à l'usage des mahométans constitue une apostasie. Anciennement, lorsqu'au milieu des orages qui agitaient l'empire on voulait perdre dans l'esprit du peuple un grand, un ministre, un des ulémas, et le signaler comme traître à la religion et à la patrie, les émeutiers allaient clouer un chapeau sur la porte de son hôtel.

Généralement, tous les mahométans se font raser la tête. Les anciens Arabes portaient leurs cheveux et, pour conserver le souvenir de cet usage, on a soin de laisser sur l'occiput une espèce de toupet que l'on noue.

La moustache et la longueur de la barbe dédommagent les Ottomans de la perte de leurs cheveux ; il n'y en a pas un seul sans moustache, mais la barbe longue n'est pas aussi générale. Ceux qui ont fait le pèlerinage de La Mecque contractent par là l'obligation indispensable de la laisser croître. Enfin, si les ministres, les ulémas portent la barbe, c'est moins par un principe de religion que par la force d'un ancien usage auquel le préjugé de la nation entière a attaché un caractère de dignité.

Le chérif, ici représenté, porte sous sa pelisse un *khalat* ou cafetan richement brodé. Un châle de l'Inde enroulé autour de la taille accompagne une ceinture d'étoffe dans laquelle est passé un *khanntscher* ou poignard.

Le *khanntscher*, plus distingué que le *bitschak* ou couteau, est l'arme ordinaire des vizirs, des pachas, des généraux et des officiers de l'armée, tandis que le *bitschak* est réservé aux gens de plume et aux officiers du sérail.

Les pelleteries sont depuis Mahomet II (1451-1481) le plus grand luxe de l'un et l'autre sexe ; l'hermine, la martre simple, le renard blanc, le petit-gris blanc ou noir, mais surtout la zibeline, forment les garde-robes des familles opulentes. Les époques où l'on doit changer de fourrure sont fixées tous les ans par le souverain (voir la planche BM, Turquie). C'est ordinairement un vendredi, en allant à la mosquée, que le sultan prend un nouvel habit ; un officier du sérail se rend en cérémonie chez le grand vizir pour l'en informer, et aussitôt toute la cour adopte le même vêtement.

Les pelisses se donnent parfois en témoignage de distinction. A l'exemple des anciens califes, plusieurs sultans ottomans ont fait revêtir à des officiers, qu'ils voulaient récompenser avec éclat, cinq ou six robes d'honneur posées les unes sur les autres. Osman I^{er} avait l'habitude de donner comme marque de sa bienveillance, un habit ou un turban qu'il avait porté.

Dans cette figure, le large *chalwar* descend jusqu'à la cheville. Quant aux chaussures, elles sont de maroquin jaune, comme chez presque tous les musulmans, à l'exception toutefois des ulémas qui ont adopté pour leurs babouches la couleur bleu foncé, et de certaines classes de militaires qui chaussent des bottes rouges. Tout ce qui n'est pas mahométan porte des souliers noirs.

N° 7.

Coiffure du *reis-effendi*, ministre d'État, ou *reis-ul-kuttab*,
chef des gens de plume.

Ce haut fonctionnaire est à la fois ministre des affaires étrangères et chancelier. Il porte un fez de velours en forme de calotte bouffante et un turban de mousseline brodée.

N° 9.

Coiffure du *sadri-a-z'hem* ou grand vizir, en costume de demi-gala.

Le *sadri-a-z'hem* est le chef de l'administration et dirige toutes les délibérations du divan. Lors de sa nomination, il devient dépositaire du sceau impérial et le porte toujours sur la poitrine; c'est une des marques principales de sa dignité.

Le turban du grand vizir, en tout semblable à celui du sultan, est de la grosseur d'un boisseau; il est complètement recouvert d'une pièce de mousseline, égale par ses dimensions à l'étoffe nécessaire pour la confection d'une robe. Dans les jours de cérémonie, cette coiffure est surmontée de deux aigrettes enrichies de diamants.

N° 10.

Le *zarcola*, coiffure de l'*agha*, ou chef des janissaires.

Cet officier général est gouverneur de Constantinople et premier lieutenant du grand vizir. Comme tous les janissaires, sa coiffure est le *zarcola*, haut bonnet de feutre couvert en partie par un turban de mousseline blanche.

Les janissaires, corps d'infanterie, furent institués vers 1350 par le sultan Orkhan pour la garde du trône et la défense des frontières. A cette époque, les Ottomans n'avaient pour coiffure que le *kulah* ou bonnet de feutre et les janissaires le portaient blanc, comme marque distinctive.

N° 15.

Kizlar-agma, chef des eunuques; pacha à trois *toughs* ou queues.

Le *kizlar-agma*, indépendamment du commandement des eunuques, a l'administration générale des dotations pieuses de La Mecque, de Médine et de celles qui appartiennent à la plupart des mosquées, à Constantinople et dans les provinces. C'est par ses mains que passent tous les messages que s'adressent le sultan et le grand vizir.

Také, grand bonnet de drap porté par les officiers du sérail. Longue pelisse de satin vert, garnie de fourrure, à longues manches pendantes découvrant celles du cafetan; ces dernières, bouffantes au milieu du bras, vont en se rétrécissant jusqu'au poignet. Babouches de maroquin jaune.

N° 17.

Silidhar-agma, porte-glaive; costume de grande solennité.

Chef des quatre premières *khass-odassi* ou compagnies du corps, ce dignitaire peut être considéré comme le grand-maître de la maison du sultan. Il le suit, portant le sabre impérial, ordinairement suspendu derrière l'épaule gauche; dans les grandes solennités, il le tient appuyé sur l'épaule droite.

Les armes et les armures à l'usage particulier du sultan sont confiées à sa garde.

Takie, petit bonnet de coton blanc piqué, accompagné de deux cordons tombant le long des joues; calotte brodée, en forme de casque, surmontée d'un flot de mousseline atteignant une certaine hauteur et retombant tout uni derrière les épaules. Robe de brocart, croisée sur la poitrine et serrée à la taille par une ceinture largement étoffée.

Le grand vizir et les pachas de province ont tous leur *silidhar-agma* sous la direction duquel sont placés tous les gens à leur service.

ULÉMAS.

N° 3.

Coiffure du *scheik* des Cadrys.

Scheik, vieillard, ancien, est le titre honorifique des supérieurs des différents ordres de derviches et des prédicateurs de mosquées.

Les Cadrys forment une des douze sectes nées au sein de l'islamisme.

Oeurf, turban des ulémas. Mahomet II, connu par la protection qu'il accordait aux ministres de la religion et aux gens de lettres, adopta ce turban pour son usage particulier. C'est depuis cette époque que l'usage des turbans garnis de mousseline devint général. — Robe de drap vert, couleur propre au corps des ulémas; en hiver, ces robes sont garnies de petit-gris ou de zibeline.

N° 5.

Coiffure d'un derviche cadry.

La coiffure de presque tous les derviches porte le nom de *tadjh*, qui signifie *couronne*. Ce sont des turbans dont la forme est différente, soit par la manière dont la mousseline est pliée, soit par le drap du bonnet qui est partagé en plus ou moins de sections. Chez les cadrys, ce bonnet présente six divisions.

Très peu de derviches se permettent l'usage du drap dans leurs vêtements; l'*aba*, étoffe de feutre qui se fabrique dans l'Anatolie, est celle qui leur est ordinairement réservée.

ITSCH-AGHASSYS (officiers de l'intérieur du sérail).

N° 2.

Tutundjy, page qui a soin des pipes et du tabac du sultan.

Turban de velours qui paraît être le *mudjeweze*, coiffure innovée par Bajazet II (1481-1512). Soliman I^{er}, bien qu'il eût inventé plusieurs formes de turban, s'en tint de préférence au *mudjeweze*; il le portait garni de mousseline, tantôt blanche, tantôt rouge. — *Orta-couschak*, veste longue croisée sur la poitrine, fendue sur les côtés, serrée au corps par une ceinture de cachemire dans les plis de laquelle est passé le *bitchak*. Long chalwar. Babouches jaunes.

Dans aucune maison les domestiques ne portent de livrée; ils font usage de toutes sortes d'étoffes de soie et même de châles des Indes.

N° 6.

Eunuque.

Les eunuques noirs, au nombre d'environ deux cents, sont préposés à la garde du harem impérial; le *kizlar-agma* (voir n° 15) les commande.

Také, haut bonnet de drap. Long cafetan à quatre pans dont deux sont relevés dans la ceinture. Tunique rayée sous laquelle on aperçoit le chalwar descendant jusqu'à la cheville. Babouches de maroquin jaune.

Les grands dignitaires ont la prérogative d'entretenir deux ou trois eunuques pour le service de leur harem.

N° 8.

Coz-bekdji-baschi, porte-aiguère.

Calotte en laine foulée, de forme élevée et cylindrique, se rapprochant du tarbouch; cette coiffure se termine en fond étoffé retombant sur l'épaule. Cafetan croisé; ses quatre pans forment la pointe, deux sont



TURQUIE

TURKEY

TURKEY

EN

IMP FIRMIN DIDOT et C^e PARIS

Brossé lith.

ramenés dans la ceinture et découvrent ainsi la courte tunique en étoffe de l'Inde. Chalwar enfoncé dans les bottes de maroquin.

Cet officier de l'intérieur tient un bâton à crochet où est suspendue une riche aiguière en or ciselé.

N° 12.

Coiffure du *dilsiz* ou muet.

Il y a toujours un muet à la porte du cabinet du sultan, lorsqu'il est en conférence avec le grand-vizir ou avec le muphti.

Les muets portent le *yelken*, bonnet brodé en or et orné sur le côté gauche d'un petit appendice horizontal. Ils s'expriment par des gestes rapides, et ce langage est familier aux gens du palais, aux dames du harem, au sultan lui-même, qui d'ailleurs ne fait ordinairement que des signes de la main pour donner ses ordres à ceux qui l'entourent.

Le grand-vizir et les pachas gouverneurs de provinces sont les seuls qui puissent avoir des muets à leur service.

N° 13.

Tschavousch, musicien.

Takie de coton orné de deux longs rubans et entièrement couvert par un *yelken* brodé dont le fond a la forme du croissant. *Tchépken*, veste courte à manches taillées montrant les brassards brodés. *Orta-couschak*, veste longue, fendue sur les côtés. Cafetan en étoffe de l'Inde. Babouches.

N° 16.

Capoudji-baschi, premier capitaine des huissiers et maréchal de la cour, vêtu du *usth-kurby* ou habit de cour.

Dans les grandes solennités, le capoudji-baschi exerce les fonctions de maréchal de la cour; il tient à la main un bâton d'ordonnance garni de lames d'argent. Lorsqu'un ambassadeur étranger est admis à l'audience du souverain, c'est par ce dignitaire qu'il est introduit.

Také, long bonnet de drap. *Usth-kurby* consistant en une robe de drap d'or, fourrée de zibeline, à manches pendantes, et en une veste de satin blanc.

N° 18.

Capoudji, huissier du sérail.

Ces huissiers, au nombre de huit cents, gardent les deux premières por-

tes du sérail. Quarante d'entre eux sont postés à l'entrée du harem, station des eunuques noirs; ceux-là deviennent alors les subordonnés du kizlar-aga. On les distingue des capoudjis par le nom de *baba* et leur capitaine porte le titre d'*aga-babassi*.

Paschaly-cawouk, calotte brodée et recouverte d'un voile de mousseline retombant carrément sur les épaules. Cafetan en étoffe de l'Inde. Pelisse fourrée à larges manches. Bottes de maroquin.

TSCHOCADARS (officiers de l'extérieur).

N° 4.

Iskemlé-aga, officier du tabouret ou porte-tabouret.

Cet officier, choisi parmi les plus anciens des capoudjis ou huissiers, suit partout le sultan, avec un tabouret garni de lames d'argent où le prince pose le pied pour monter à cheval et en descendre.

Paschaly-carvouk, turban. Cafetan à pans relevés dans une large ceinture en châle de l'Inde. Tunique rayée.

Les Tschocadars ont en hiver des robes de drap et en été des habits de toile blanche ou de camelot. Ils portent tous des bottes de couleur jaune, rouge ou noire.

N° 11.

Coiffure de *tchantadji*, porte-sac.

Le nom de cet officier vient du *tchanta*, sac de maroquin brodé, rempli de monnaies d'or et d'argent qu'il porte à la suite du sultan.

Uskief, bonnet long, richement brodé, sur un *takie* orné de deux pendants.

N° 14.

Khass-akhorlu, sous-écuyer, palefrenier du palais.

Au nombre d'environ six cents, ces serviteurs sont sous les ordres du *mir-akhour-ervel*, grand écuyer.

Bonnet de feutre, coiffure des Turcs dans l'ancienne monarchie. C'est sous Soliman I^{er} que les turbans blancs furent d'un usage universel et que l'ancienne mode du bonnet de feutre fut abandonnée aux officiers des classes inférieures du sérail. — Cafetan à pointes relevées et passées dans la ceinture. Tunique rayée. Chalwar. Bottes de maroquin jaune.

Ces exemples proviennent des figures dessinées par Barbier l'aîné principalement, pour l'ouvrage de Mouradja d'Ohsson, Tableau de l'empire ottoman, auquel nous avons également recours pour le texte.